



Rapport de transparence 2024

BDO Nouvelle-Calédonie

Avril 2025

PREAMBULE

Conformément à l'Article R. 823-21 du Code de commerce en Nouvelle-Calédonie, nous avons établi ce rapport de transparence relatif à la clôture du 30 juin 2024.

Ce dernier stipule :

“Les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence incluant notamment :

- Une description de la forme juridique et, le cas échéant, du capital de leur structure d'exercice professionnel ;*
- Le cas échéant, une description du réseau auquel ils appartiennent indiquant notamment sa forme juridique et son organisation ;*
- Une description du système interne de contrôle de qualité accompagné, le cas échéant, d'une déclaration de l'organe d'administration ou de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement ;*
- La date du dernier contrôle mentionné à l'article R. 821-26 ;*
- La liste des personnes ou entités mentionnées au premier alinéa pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé ;*
- Une déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée ;*
- Une déclaration relative à la politique suivie par le cabinet en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L. 822-4 et de l'article R. 822-61 ;*
- L'ensemble des informations financières pertinentes permettant d'apprécier l'activité du cabinet, notamment le chiffre d'affaires total, le montant global des honoraires perçus au titre des missions de contrôle légal des comptes et le montant global des honoraires perçus au titre des prestations de services non directement liées à des missions de contrôle légal des comptes.*
- Le rapport de transparence des sociétés de commissaires aux comptes désignés auprès des personnes mentionnées au premier alinéa comprend en outre :*
 - Une description des organes de direction, d'administration et de surveillance de leur structure d'exercice professionnel, avec l'indication de leurs modalités d'organisation et de fonctionnement ;*
 - Des informations sur les bases de rémunération des associés.*
- Le rapport de transparence est signé par le commissaire aux comptes ou le représentant légal de la société de commissaires aux comptes.”*

MESSAGE DES ASSOCIÉS DIRIGEANTS

30 juin 2024

En 2024, la Nouvelle-Calédonie a été marquée par un soulèvement insurrectionnel sans précédent ayant entraîné, au-delà des dégâts matériels, des pertes d'emploi, un climat d'instabilité et d'insécurité, une perte de confiance.

Notre responsabilité en tant qu'acteur de confiance prend un sens encore plus profond. Plus que jamais, nous sommes convaincus que la transparence, l'éthique, l'intégrité et l'indépendance doivent guider notre action, au service de la stabilité économique et de la confiance des parties prenantes.

Nos équipes ont été mises à l'épreuve, confrontées à des défis logistiques, humains et professionnels majeurs. Leur engagement et leur résilience ont permis d'assurer la continuité de nos missions, en maintenant un haut niveau d'exigence et de qualité.

Dans ces moments incertains, notre rôle d'accompagnement auprès de nos clients prend une dimension particulière : être présents, à l'écoute, pour leur offrir des repères et contribuer, à notre échelle, à restaurer la confiance et soutenir la reconstruction d'un tissu économique local durable sur le territoire.



ANNE-MARIE KLOTZ
Associée dirigeante
BDO Audit NC



DANIEL TEYSSIER
Associé dirigeant
BDO Audit NC





SOMMAIRE

- 5 **BDO OCEANIE, UN GROUPE RÉCENT Tourné VERS LE CLIENT**
- Une nouvelle marque adaptée au contexte local
 - Notre offre de services
- 6-7 **LE RÉSEAU BDO, 5ÈME RÉSEAU MONDIAL D'AUDIT ET DE CONSEIL**
- Structure juridique
 - Avantages du réseau BDO
 - Des solutions qui couvrent l'ensemble des besoins des entreprises
- 8 **NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE**
- Les valeurs qui nous animent
 - Nos modalités d'organisation et de fonctionnement
 - Des équipes engagées et expérimentées
- 9-10 **NOTRE SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE DE QUALITÉ**
- Responsabilités de l'équipe dirigeante concernant la qualité au sein du cabinet
 - Acceptation et maintien de relations clients
 - Réalisation des missions
 - Les consultations
 - Le recours à des experts et spécialistes
 - La revue indépendante
 - Le suivi de la qualité
 - Contrôle du Haute Autorité de l'Audit (H2A)
 - Contrôle qualité du réseau BDO
- 11 **NOTRE POLITIQUE D'INDÉPENDANCE**
- Éthique
 - Indépendance
- 12 **NOS CLIENTS/INFORMATIONS FINANCIÈRES**
- Par type de missions
 - Liste des entités d'intérêt public (EIP)
 - Chiffres clés
- 13-14 **NOTRE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES**
- Recrutement et rétention des talents
 - Formation continue
- 15 **ANNEXES**

BDO OCÉANIE FRANÇAISE, UN GROUPE RÉCENT TOURNÉ VERS LE CLIENT

► UNE NOUVELLE MARQUE, ADAPTÉE AU CONTEXTE LOCAL

Depuis fin 2022, BDO Nouméa (anciennement PWC NC) a rejoint **BDO Océanie**, et signe ainsi le rapprochement avec BDO Polynésie française.

Le capital du cabinet, implanté en Nouvelle-Calédonie depuis **plus de 40 ans**, est intégralement détenu par des associés résidents en Océanie française, tous experts-comptables diplômés.

Il s'organise autour d'un règlement intérieur et d'un Code de conduite correspondants aux standards du Groupe notamment en matière d'éthique, de confidentialité, de sécurité informatique et d'indépendance.

Le cabinet emploie en local une **trentaine de collaborateurs** et **quatre commissaires aux comptes et experts comptables** diplômés. En outre, la reconnaissance de la qualité des travaux réalisés par BDO Nouméa, tant en expertise-comptable qu'en audit ou conseil se traduit par une **implantation dans tous les secteurs d'activités du territoire calédonien** : l'industrie, la mine, le secteur bancaire, le commerce, les transports, le BTP et l'hôtellerie.

Le récent rattachement au Groupe BDO a déjà apporté de nombreux outils en termes d'expertise et conseils aux PME, tout en conservant les références du 5ème réseau international en qualité d'audit légal.

Présent dans plus de 160 pays dont la France dont la réglementation s'impose en Océanie, la **marque BDO** propose à la fois un réseau intégré (équipes, méthodologie, outils) et proche de ses clients. En outre, **BDO Francophonie** auquel participe également BDO Océanie propose une plateforme intégrée permettant de mutualiser compétences et expertises.

Bénéficiant à la fois d'une **structure de taille moyenne** avec des associés proches de leurs clients et d'un **réseau international** d'envergure, BDO Audit NC propose une offre globale à ses clients, tout en respectant les règles déontologiques qui s'imposent aux différents métiers mis à disposition des clients.

► NOTRE OFFRE DE SERVICES

BDO Nouméa accompagne dans la durée de nombreux clients, qu'ils soient 100% implantés sur le territoire calédonien ou bien liés à un groupe international.

Le cabinet propose son expertise autour des métiers de l'audit, du conseil, de l'expertise, du juridique et de la fiscalité :

AUDIT

- Commissariat aux comptes
- Commissariats aux apports et à la fusion
- Audit contractuel

CONSEIL

- Conseil en stratégie
- Accompagnement au développement des entreprises
- Maîtrise des risques - Contrôle interne
- Corporate Finance (Transactions, Fusions-Acquisitions, Evaluations, Restructuring)

JURIDIQUE & FISCAL

- Fiscalité des entreprises
- Fiscalité internationale
- Fiscalité indirecte, TGC & droit douanier
- Fiscalité personnelle et patrimoniale
- Droit des contrats et contentieux
- Droit des sociétés commercial
- Droit social
- Entreprise en difficulté

EXPERTISE

- Expertise Comptable
- Expertise Sociale et Conseil
- Ressources Humaines
- Expertise Judiciaire (finance, comptabilité, informatique)

LE RÉSEAU BDO, 5ÈME RÉSEAU MONDIAL D'AUDIT ET DE CONSEIL

Le réseau BDO est un réseau international de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil - les Sociétés Membres de BDO (*Member Firms*) - qui réalisent des services professionnels sous le nom et l'approche de BDO. « BDO » et « BDO International » sont des marques déposées.

► STRUCTURE JURIDIQUE

Chaque Société Membre de BDO est membre de *BDO International Limited*, une société de droit anglais, soit comme membre votant (un seul membre votant par pays), soit comme membre non-votant (généralement des sociétés de services professionnels sous le contrôle du membre votant). La gouvernance du réseau BDO est assurée par le « Council », le « Global Board » et « l'Executive » (Global Leadership Team) de BDO International Limited.

GOUVERNANCE

Le *Council* comprend un représentant de chaque *Member Firm* ayant un droit de vote, et les membres de *BDO International Limited*.

Le *Council* approuve les budgets, désigne les membres du *Global Board* et donne son accord pour tout changement dans les statuts et le règlement de BDO International Limited.

Le *Global Board*, qui correspond au Conseil d'Administration de BDO International Limited, comprend au moins un représentant des trois plus importantes Sociétés Membres de la région EMEA, des deux plus importantes Sociétés Membres de la région Amériques et des deux plus importantes Sociétés Membres de la région Asie Pacifique. Leur désignation, pour un mandat de trois ans, est approuvée par le *Council*. Le *Global Board* fixe les règles et priorités du réseau et supervise les travaux de la *Global Leadership Team (GLT)* de BDO International Limited. Le *Global Board* se réunit au moins quatre fois par an, et plus fréquemment si nécessaire.

Des Boards par région font le lien entre le *Global Board* et les membres. Il existe trois régions : EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), Amériques (Amérique Latine, Amérique du Nord et Caraïbes) et Asie-Pacifique.

Chaque région est représentée par un *Board régional* composé d'associés expérimentés. Le Président de BDO France est membre du *Board EMEA*.

La *Global Leadership Team (GLT)* est chargée de coordonner au quotidien les activités du réseau. La GLT est dirigée par le Président (CEO) et comprend les responsables des lignes de métiers (l'audit, la comptabilité, la fiscalité, les activités de conseil ...), du risk management, des ressources humaines, de la relation client, du développement du réseau, de l'informatique, de la transformation, du juridique et les Directeurs des trois régions.

Chaque membre du réseau désigne un ou plusieurs associés en qualité de Responsable des relations entre les pays (International Liaison Partner).

La prestation des services au sein du réseau BDO est coordonnée par Brussels Worldwide Services BVBA (appelé Global Office), une société de droit belge dont le siège est à Bruxelles.

BDO International Limited et Brussels Worldwide Services BVBA ne fournissent pas de services professionnels à des clients. C'est la responsabilité unique des Sociétés Membres.

BDO International Limited, Brussels Worldwide Services BVBA et les Sociétés Membres du réseau BDO sont des entités juridiques indépendantes et ne sont pas responsables des actes ou absences d'actes des autres Sociétés Membres.

Aucune disposition ou règle de BDO ne doit constituer ou impliquer une relation d'agence ou un partenariat entre BDO International Limited, Brussels Worldwide Services BVBA et/ou les Sociétés Membres du réseau BDO.



▶ AVANTAGES DU RÉSEAU BDO

Sur le plan technique, BDO Audit NC bénéficie du savoir et des outils du réseau BDO, notamment des plateformes, logiciels et applications informatiques permettant d'assurer un déroulement optimum des missions, localement ou internationalement.

Sur le plan professionnel, l'objectif du réseau BDO est que les missions des clients puissent être réalisées de manière fluide et harmonieuse, indifféremment du pays membre dans lequel elles ont lieu. Ainsi, chaque membre du réseau est tenu de traiter les dossiers reçus de la part d'un autre membre. Un niveau élevé de compétences des collaborateurs ainsi qu'un encadrement approprié figurent parmi les conditions d'appartenance au réseau BDO, afin de garantir la bonne exécution des services fournis aux clients.

Des comités spécifiques ont aussi été mis en place pour partager l'information et les meilleures pratiques, que cela soit pour des problématiques métiers ou sectorielles.

Sur l'existence de BDO Francophonie, BDO France anime et coordonne BDO Francophonie qui regroupe actuellement, outre la France, l'Algérie, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, le Liban, le Luxembourg, le Maroc, la Polynésie Française, l'Ile de La Réunion, la Suisse, la Tunisie, l'Ile Maurice, l'Italie, l'Espagne, la Côte d'Ivoire et donc depuis fin 2022, la Nouvelle Calédonie.

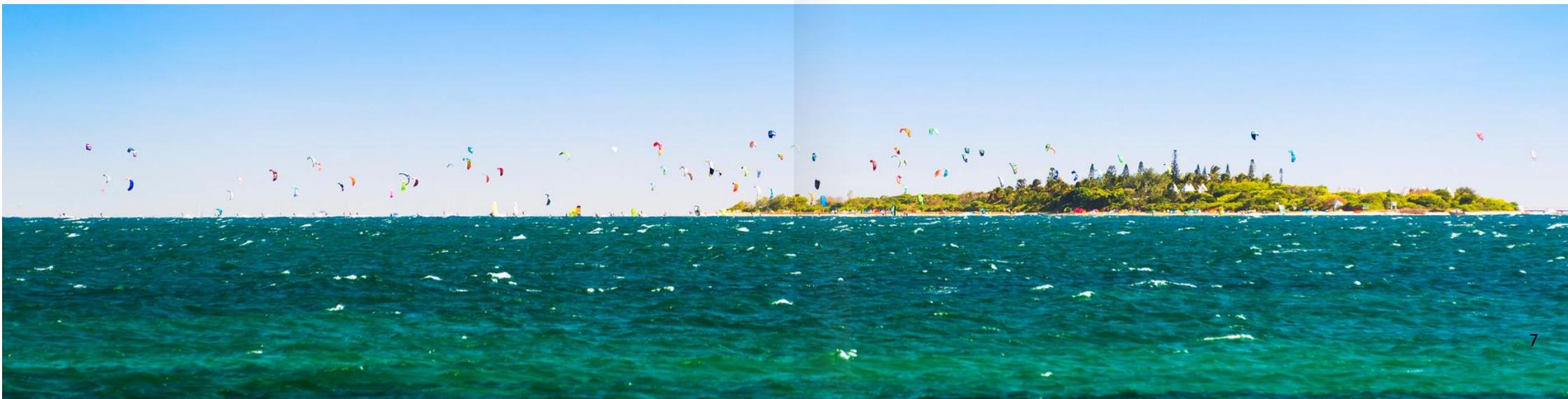
Ce groupe de travail mène, en particulier, des actions pour le développement des affaires et le renforcement du réseau de contacts francophones, ainsi que des actions communes en ressources humaines, outils et en formation.

▶ DES SOLUTIONS QUI COUVRENT L'ENSEMBLE DES BESOINS DES ENTREPRISES

Les membres du réseau BDO s'engagent à partager leur savoir-faire pour fournir aux clients des services de qualité dans les domaines suivants :

- Audit comptable et financier ;
- Fiscalité et juridique ;
- Conseil comptable, financier et organisation ;
- Gestion des risques et des systèmes d'information.

Plus d'information sur www.bdo.global.com



NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE

► LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT

Comme dans l'ensemble du réseau BDO, les valeurs qui fondent l'engagement auprès des clients des associés comme de nos collaborateurs sont les suivantes :

- Pragmatisme ;
- Proximité ;
- Professionnalisme ;
- Proactivité ;
- Pluridisciplinarité ;
- Passion ;
- Utilité.

► NOS MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

BDO Audit NC est détenu directement par des associés personnes physiques experts-comptables et/ou commissaires aux comptes, tous localisés en Océanie française.

La gouvernance est assurée par un collège de gérance comprenant trois associés-gérants et des rencontres régulières ont lieu avec les représentants du personnel.

Les associés, de formation métropolitaine, ont une large expérience acquise pour partie à Paris ou au sein de réseaux à l'étranger et en ont gardé des contacts qui personnalisent la notion de réseau.

Le rapprochement d'avec le bureau de Tahiti permet également une mise en commun des solutions s'agissant des problématiques propres aux territoires d'outre-mer.



► DES ÉQUIPES ENGAGÉES ET EXPÉRIMENTÉES



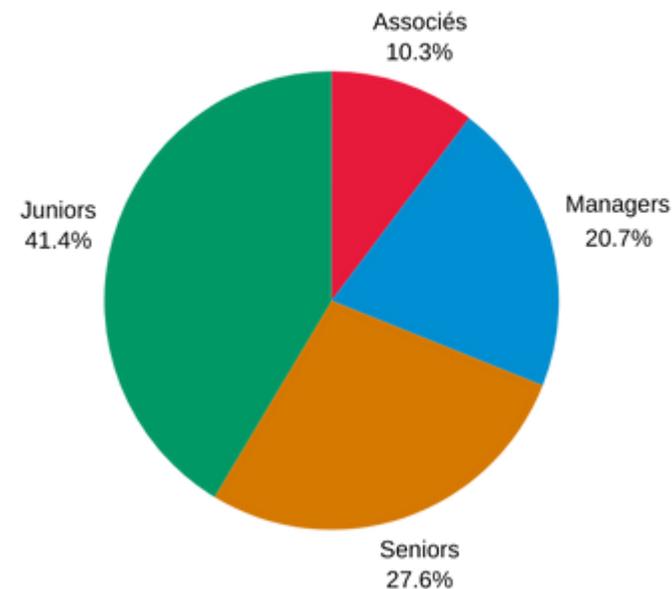
Nos associés disposent d'une expérience de l'audit **> 30 ans**

+ 250 clients nous font confiance en Nouvelle-Calédonie

3
5 collaborateurs



45 % de femmes



NOTRE SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

La qualité est l'un des piliers de nos valeurs. Aussi, nos politiques et procédures internes ont pour objectif de garantir le fonctionnement interne du cabinet ainsi que la qualité de l'audit pour les clients.

Ainsi notre système interne de contrôle qualité est conçu afin d'obtenir l'assurance raisonnable que (i) le cabinet et ses membres se conforment aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables et (ii) les rapports délivrés par le cabinet ou les associés responsables de missions sont appropriés aux circonstances.

La revue du contrôle qualité couvre les domaines suivants :

- La responsabilité de l'équipe dirigeante concernant la qualité au sein du cabinet.
- Les règles de déontologie pertinentes : éthique et indépendance.
- L'acceptation et le maintien des clients et des missions.
- Les ressources humaines.
- La réalisation des missions.
- Le suivi de la qualité.

► RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE CONCERNANT LA QUALITÉ AU SEIN DU CABINET

Le cabinet investit dans l'amélioration continue de la qualité de l'audit et l'expertise grâce à l'exploitation d'un système efficace de gestion de la qualité.

Nous avons défini des politiques et procédures destinées à promouvoir une culture interne fondée sur la reconnaissance de la qualité en tant qu'élément essentiel de la réalisation des missions.

Ces politiques et procédures sont la responsabilité des gérants et l'engagement de tous de les respecter.

En outre, en matière de qualité, il est impératif que le ton soit donné par la direction (« *tone at the top* »).

► ACCEPTATION ET MAINTIEN DE RELATIONS CLIENTS

Acceptation d'une mission :

Les règles applicables sont définies dans le code de conduite de BDO Audit NC, transmis à chaque collaborateur. Il stipule pour l'acceptation et le maintien des missions, une méthode précise pour identifier, évaluer et répondre aux règles déontologiques :

- établissement d'un *conflict check* ;
- prise de connaissance de l'entreprise ;
- examen de l'indépendance et l'absence d'incompatibilité ;
- appréciation de notre compétence ;
- prise de contact avec le précédent commissaire aux comptes ;
- Lettre d'acceptation de la mission au Président de la société.

Un questionnaire d'acceptation de mission est signé par l'associé signataire du dossier.

En cas de difficulté, le *Risk management partner* est consulté et doit se positionner sur l'opportunité d'acceptation. La procédure d'acceptation des dossiers EIP est notamment soumise à l'approbation du *Risk management partner*.

Maintien de mission :

La situation du client fait l'objet d'une procédure d'évaluation annuelle des conditions d'exercice de la mission, en vue de vérifier que celle-ci peut être poursuivie dans le respect des exigences déontologiques.

Cette procédure de maintien de la mission doit être documentée dans le dossier d'audit.

► RÉALISATION DES MISSIONS

BDO Audit Manual / APT

L'exécution des missions repose sur l'application des normes d'audit issues des différents référentiels : Normes Internationales d'Audit (ISA) ou Normes d'Exercice Professionnel françaises (NEP).

La méthodologie d'audit BDO est basée sur les normes ISA, elle figure dans le *BDO Audit Manual*. Le manuel d'audit BDO ainsi que le guide technique des métiers de l'audit sont disponibles sur l'intranet et définissent les procédures du cabinet pour la réalisation des missions.

En tant que membre du réseau BDO, le cabinet utilise le logiciel d'audit propre au réseau BDO, APT (*Audit Process Tool*) et Global Portal.

► LES CONSULTATIONS

La consultation est un dispositif important du contrôle qualité.

La direction des autres firmes francophones BDO peuvent être consultées notamment sur des questions qui peuvent concerner :

- le traitement comptable d'une problématique dans un référentiel de normes français ou international (French, IFRS, US Gaap) ;
- la méthodologie d'audit, l'utilisation des outils, la compréhension et l'application des normes et standards d'audit, les problématiques relatives aux rapports émis par les CAC.

Elle a pour objet de :

- diffuser périodiquement aux auditeurs les informations utiles à l'exercice de leur mission ;
- assurer une veille technique ;
- définir les positions techniques sur les sujets sensibles ou les évolutions réglementaires majeures ;
- répondre ponctuellement aux besoins des équipes opérationnelles, sur les questions d'application relevant de leur champ de compétences.

Leur consultation est obligatoire pour toute problématique complexe qui se pose dans l'exercice d'une mission d'audit.

► LE RECOURS À DES EXPERTS ET SPÉCIALISTES

Pour la réalisation des missions d'audit, les équipes peuvent également avoir recours à des experts de d'autres firmes francophones pour contribuer à la maîtrise des risques et à la qualité de l'audit.

► LA REVUE INDÉPENDANTE

Une revue indépendante est mise en œuvre systématiquement sur les dossiers EIP et les dossiers jugés sensibles.

La revue indépendante a pour but de :

- donner au cabinet et à l'Associé signataire, une assurance supplémentaire quant au respect des normes d'exercice professionnel et quant à la pertinence et la conformité de l'opinion au contenu du dossier, préalablement à la signature des rapports ;
- apporter une garantie supplémentaire quant à la qualité des dossiers.



La revue indépendante est une revue concurrente, réalisée par un associé expérimenté. La désignation du réviseur indépendant est effectuée lors de l'acceptation de la mission et est confirmée ou amendée chaque année lors de la décision de maintien de la mission. Le réviseur indépendant a une mission permanente, de sa désignation à l'émission du rapport.

La revue indépendante est réalisée tout au long de la mission, dès la phase de planification et elle doit être finalisée avant l'émission définitive des rapports.

Le réviseur indépendant s'assure que les diligences suffisantes ont été mises en œuvre pour réaliser l'audit. Il s'assure du traitement correct des différents points techniques et de l'adéquation entre les conclusions formulées dans la note de synthèse et l'opinion émise dans le rapport de certification.

► LE SUIVI DE LA QUALITÉ

Notre contrôle qualité interne est un processus obligatoire de vérification annuel de l'application des méthodologies et procédures du cabinet pour la réalisation des travaux professionnels.

Il consiste notamment en :

- une étude des procédures du bureau pour vérifier la conformité aux règles du cabinet ainsi que des tests de vérification du fonctionnement de ces procédures ;
- un contrôle approfondi sur certaines missions pour vérifier la conformité par rapport à notre méthodologie d'audit et le caractère approprié de l'opinion émise. Ces contrôles sont documentés au travers de *check-lists* dont les résultats sont discutés avec l'équipe d'audit ;
- des entretiens avec les associés et managers pour comprendre les problèmes rencontrés et vérifier la connaissance des procédures ;
- un suivi des recommandations des précédents contrôles qualité (BDO, H3C, IIP).

Pour renforcer l'indépendance du processus, la campagne 2024 a été croisée avec nos collègues de BDO Polynésie française. Au titre de l'exercice 2024, notre contrôle qualité interne était conforme à la norme internationale de contrôle qualité ISQM1 (*Rating* : "A").

La responsabilité de la mise en place et de la supervision du contrôle qualité interne incombent au service *Risk management Audit*. Toutefois, la responsabilité ultime de ce processus est assumée par la direction du cabinet.

Le contrôle qualité permet sur une période de 3 ans (plan triennal) de couvrir l'ensemble des sites et des associés. Il est effectué par des associés et/ou des directeurs/managers désignés par le service *Risk Management Audit*. Les personnes désignées par le service « Risk Management Audit » le sont sur base de leur indépendance et objectivité, de leur expérience professionnelle, de leurs compétences techniques ou sectorielles (banques, assurances, immobilier, etc.). Elles doivent avoir une autorité et une expérience suffisante pour évaluer objectivement les jugements significatifs de l'équipe et les conclusions auxquelles ils sont parvenus dans la formulation du rapport.

Le comité « *Risk management Audit* » reporte directement au « *Managing Partner* » et aux associés sur :

- les déficiences significatives mises en évidence ;
- les conclusions de la « *root cause analysis* » ;
- le plan d'action mis en œuvre.

Une communication annuelle des conclusions du contrôle qualité interne ainsi que du plan d'actions est faite au niveau de tous les associés et des collaborateurs.

Au titre de l'exercice 2024, le dispositif de contrôle de la qualité s'est renforcé pour se conformer aux normes internationales ISQM 1 et ISQM 2, en intégrant notamment un processus plus structuré de suivi et de remédiation.

► CONTRÔLE DU HAUT CONSEIL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES (H3C/H2A)

BDO NC a fait l'objet de contrôles H3C au cours de l'exercice en 2019 (sous réseau PwC). Le premier en janvier et le second en juillet couvrant certaines procédures clés du cabinet.

En 2023, il a été question pour le H3C de suivre les actions correctrices liées au contrôle de 2019.

Le prochain contrôle du H2A aura lieu en juillet 2025.

Le rapport annuel sur l'activité du H3C/H2A présentant le résultat des contrôles réalisés sur l'ensemble des cabinets est accessible sur son site : <https://h2a-france.org/>

► CONTRÔLE QUALITÉ DU RÉSEAU BDO

Chaque membre du réseau BDO est soumis à un contrôle qualité (« *Audit Quality Review* ») au moins tous les 3 ans.

BDO Audit NC n'a pas encore fait l'objet d'un contrôle qualité du réseau, il est planifié pour septembre 2025.

NOTRE POLITIQUE D'ÉTHIQUE ET D'INDÉPENDANCE

L'éthique et l'indépendance sont des principes fondamentaux chez BDO Audit NC.

Le Code de conduite, incluant des procédures d'éthique et d'indépendance, disponible sur l'intranet, définit les politiques et les procédures permettant de s'assurer que le personnel professionnel se conforme aux règles d'éthique pertinentes.

► ÉTHIQUE

Chaque salarié signe son adhésion à la charte d'éthique et de comportement du groupe.

Cette charte rassemble les règles les plus précises et les plus claires possibles afin que chaque professionnel participant aux missions du cabinet puisse s'y référer et faire vivre ainsi au quotidien l'engagement qu'il a pris en intégrant le groupe BDO.

Les associés et collaborateurs doivent respecter les principes fondamentaux du comportement qui sont énoncés dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes :

- Intégrité ;
- Impartialité ;
- Indépendance et prévention des conflits d'intérêt ;
- Esprit critique ;
- Compétence et diligence ;
- Confraternité ;
- Secret professionnel et discrétion.

Par ailleurs, comme dans l'ensemble du Groupe BDO, les principes généraux suivants doivent être suivis par tous :

- L'écoute du client et la compréhension des enjeux ;
- L'engagement ;
- La compétence ;
- L'intégrité ;
- La confidentialité ;
- Le respect des autres et le respect de la firme ;
- L'indépendance et prévention des conflits d'intérêt ;
- Scepticisme professionnel et esprit critique.

► INDÉPENDANCE

Le commissaire aux comptes doit être indépendant de la personne ou de l'entité à laquelle il fournit une mission ou une prestation pendant toute la durée de la mission ou de la prestation.

Les principes d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts énoncés dans le code de déontologie sont systématiquement rappelés aux auditeurs du cabinet lors de leur formation initiale et tout au long de leur parcours.

Afin de formaliser l'indépendance, tous les intervenants sur une mission d'audit, associés et collaborateurs doivent signer chaque année, lors de la phase de planning, une attestation d'indépendance.

L'associé signataire atteste lors de la phase de planning et du *sign off* de la synthèse liée à l'indépendance de l'équipe d'audit.

L'attestation d'indépendance est conservée dans le dossier d'audit.

Lors de la revue de contrôle qualité interne, nous vérifions chaque année que les règles d'éthique et d'indépendance du cabinet sont correctement mises en œuvre.

La rotation des associés

La rotation des associés signataires s'applique aux entités d'intérêt public (EIP) au sens de code IESBA et aux personnes et entités faisant Appel Public à la Générosité. La rotation intervient tous les 6 exercices consécutifs. Le délai de viduité est de 5 ans.

S'agissant des entités qui ne sont pas des EIP, les règles du réseau prévoient qu'un associé ne puisse pas signer les comptes d'une telle entité au-delà de deux mandats consécutifs. Des dérogations peuvent être consenties par l'associée responsable de la gestion des risques et de la qualité avec la nomination d'un associé en charge de la revue indépendante de l'audit lorsque jugé nécessaire.



NOS CLIENTS / INFORMATIONS FINANCIERES

► PAR TYPE DE MISSIONS

Notre site internet présente un échantillon de nos références classées par secteurs d'activités : <https://www.bdo.pf/fr-fr/nos-bureaux/noumea>

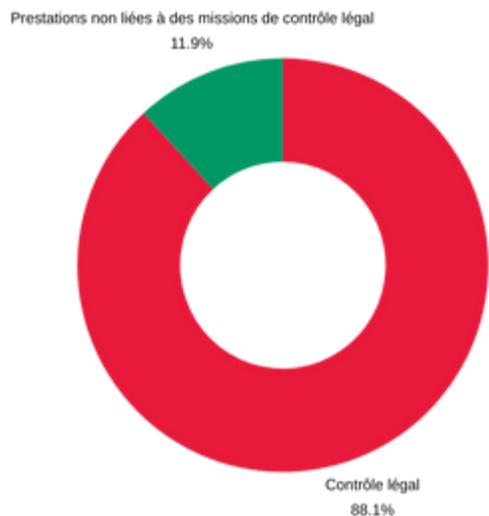
► LISTE DES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC (EIP)

Les EIP (au sens de la définition IESBA) dont nous assurons le commissariat aux comptes sont les suivantes :

BDO Nouvelle-Calédonie

- Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)
- GAN Outre Mer (en tant que performing firm)
- Mutuelle des Patentés et Libéraux
- Caisse de Crédit Agricole Mutuel
- QBE (en tant que performing firm)

► REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :



NOTRE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Notre politique de ressources humaines est le reflet de la stratégie du cabinet, qui a pour objectif premier d'offrir un service d'excellence à nos clients, sur la base de nos valeurs et de nos engagements à leur égard et qui sont les suivants :

- Pragmatisme ;
- Proximité ;
- Professionnalisme ;
- Proactivité ;
- Pluridisciplinarité ;
- Passion ;
- Utilité

La qualité de nos prestations dépend non seulement des méthodologies appliquées mais également des formations dispensées à nos collaborateurs, de leurs compétences et de leur potentiel. BDO Audit NC accompagne pour cela les collaborateurs tout au long de leur carrière et s'assure de leur bien-être.

De nombreux facteurs contribuent à leur épanouissement professionnel et au développement de leur capacité à répondre aux besoins de nos clients, parmi lesquels :

- une intégration personnalisée et un parcours de formation continue complet et de qualité ;
- un environnement de travail adapté et stimulant ;
- des relations constructives et enrichissantes avec la hiérarchie et en équipe ;
- un équilibre vie personnelle/vie professionnelle ;
- une responsabilisation (autonomie, prise d'initiatives et de responsabilités) et des perspectives de carrière à moyen terme.

De l'attention portée à l'ensemble de ces éléments dépend, notamment, la réussite collective de notre groupe.

Pour y parvenir, BDO Audit NC s'engage à favoriser un environnement de travail qui préserve les atouts d'une structure à taille humaine en encourageant le travail et l'esprit d'équipe, l'émulation, l'autonomie, la solidarité et le partage, l'écoute, le développement des compétences et les évolutions de carrière.

Afin d'atteindre ces objectifs, dans le sillage de BDO France, BDO Audit NC est attaché à mettre en place, à partir d'un socle de valeurs clair et partagé :

- un processus de recrutement axé sur la personnalité et le potentiel des candidats ;
- un accompagnement continu permettant le développement des compétences tout au long du parcours du collaborateur.

Des moments d'échange réguliers pour prendre en compte les aspirations des collaborateurs, et évaluer leurs compétences sont prévus tout au long de l'année. Des entretiens de performance, entretiens professionnels sont programmées régulièrement avec le management et également une écoute continue de la part des ressources humaines.

► NOS VALEURS RH

Notre politique de ressources humaines repose sur les principes suivants :

- recruter les meilleurs profils en fonction de leur personnalité et de leur potentiel ;
- accompagner et former les collaborateurs pour les faire progresser en participant à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences ainsi qu'à la prise d'autonomie ;
- construire un environnement de travail motivant et de qualité ;
- répondre aux aspirations des collaborateurs en leur offrant des opportunités de carrière en fonction de leur projet professionnel ;
- reconnaître et valoriser la performance et les qualités personnelles de chacun.

Afin d'écouter et de prendre en compte les remarques et idées des collaborateurs, une enquête d'engagement est menée régulièrement. Elle s'attache à mesurer l'évolution de la satisfaction des collaborateurs afin de pouvoir apporter des améliorations concrètes sur leur qualité de vie au travail.

La dernière enquête 2024 montrait une satisfaction importante des collaborateurs. Chaque année, les résultats sont analysés et des plans d'actions sont mis en place par la direction.

► RECRUTEMENT ET RÉTENTION DES TALENTS

BDO Audit NC recrute chaque année des collaborateurs, stagiaires, jeunes diplômés ou expérimentés.

Le processus de recrutement se veut simple et professionnel. Il repose sur des entretiens menés par des managers opérationnels et/ou des associés. Cela permet de déceler les attentes du candidat, ses capacités d'adaptation et sa personnalité, et de comprendre comment son projet professionnel peut s'insérer dans la trajectoire du cabinet.

Chaque année BDO Audit NC recrute ainsi plus de 10 collaborateurs et attache une grande importance à la qualité de leur intégration. Le nouvel entrant est accompagné par un *buddy* durant ses premiers mois au sein du cabinet pour répondre à toutes ses questions. Il est par la suite accompagné par un *Team Leader*, qui sera son interlocuteur privilégié pour toutes ses questions relatives à la vie du cabinet.

Le *turnover* est souvent élevé au sein des cabinets d'audit. Il varie en fonction de nombreux facteurs internes et externes, notamment (i) la demande globale de talents sur le marché, (ii) l'éloignement géographique de la Nouvelle-Calédonie (iii) la situation économique et sociale du pays.

En outre, nos collaborateurs ont des profils très recherchés sur le marché de l'emploi local car ils acquièrent une expérience unique en travaillant dans notre cabinet. Face à ce contexte, la firme calédonienne a mis en place un certain nombre de moyens afin de retenir les talents comme le sponsoring stage DSCG/DEC.

BDO Audit NC offre également à ses collaborateurs seniors la possibilité de partir en détachement pendant une période d'un à deux ans au sein du cabinet BDO Polynésie Française.

► FORMATION CONTINUE

La formation continue permet à nos équipes de maintenir leurs connaissances techniques et leurs compétences professionnelles à un niveau élevé et également d'acquérir continuellement de nouvelles connaissances.

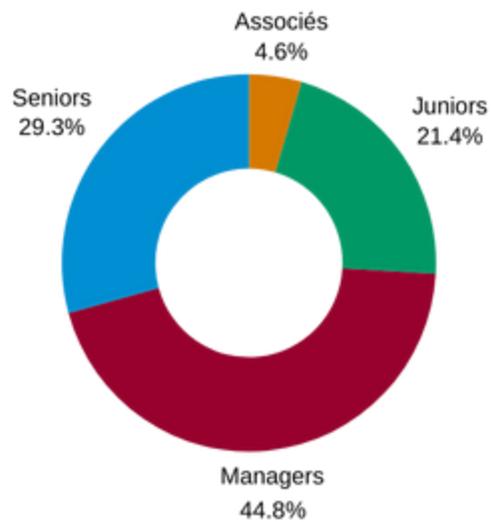
Les collaborateurs suivent, selon leur expérience et leur métier, un parcours de formation adapté. Nous élargissons également l'inscription des collaborateurs expérimentés à certaines des formations ciblées délivrées par la CNCC via la CCI de Nouméa.

CHIFFRES CLES

FORMATION CONTINUE

+ 2 483 heures de formation délivrées en 2023/2024

RÉPARTITION EN FONCTION DES GRADES AUDIT :



ANNEXES

► DÉCLARATION DE LA DIRECTION RELATIVE À L'INDÉPENDANCE, À L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET À LA FORMATION

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R 823-21 du code de Commerce que :

- le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance décrit dans le présent rapport est appliqué à l'ensemble des collaborateurs intervenant directement ou indirectement auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ce dispositif fait l'objet de vérifications internes régulières;
- le dispositif de contrôle de la qualité des missions d'audit décrit dans ce rapport est mis en œuvre afin de garantir une gestion des risques appropriée ;
- la politique de formation continue du cabinet prend en compte le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-22 du code de Commerce.

ANNE-MARIE KLOTZ
Associée gérante

DANIELTEYSSIER
Associé gérant

► LISTE DES MEMBRES DU RÉSEAU :

Cette liste est disponible et actualisée en ligne sur www.bdointernational.com.

► LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES EXERÇANT DES MISSIONS DE CONTRÔLE LÉGAL EN LEUR NOM PROPRE

- Néant

BDO AUDIT Nouvelle-Calédonie

6 rue Jean Jaurès
Immeuble Le Grand Théâtre
BP 4049
98 846 Nouméa Cédex
Nouvelle Calédonie
+(687) 28 61 00

